



## **Termes de références**

### **pour l'élaboration d'une cartographie exhaustive des acteurs associatifs agissant dans le domaine de la protection et du monitoring des droits de l'enfant au Maroc**

Le CNDH, avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), lance un appel à consultation pour l'élaboration d'une cartographie des acteurs associatifs agissant dans le domaine de la protection et du monitoring des droits de l'enfant au Maroc.

*Le Consultant souhaitant réaliser ladite cartographie devra soumettre un **CV**, une **note méthodologique synthétique** (proposition de techniques de collecte et de traitement de l'information, les profils des ressources humaines qui seront mobilisées et un plan de travail) et une **proposition financière**. Les sociétés de service et les associations de la société civile souhaitant réaliser la cartographie devront soumettre une **présentation** de la société/association, une **note méthodologique synthétique** (proposition de techniques de collecte et de traitement de l'information, les profils et le nombre de structures qui seront touchées par l'enquête et un plan de travail) et une **proposition financière**.*

*L'offre doit être envoyée par mail aux adresses suivantes en mentionnant « Cartographie enfance » dans l'objet du courriel : [k.hanefioui@cndh.org.ma](mailto:k.hanefioui@cndh.org.ma) avec copie à [chama@cndh.org.ma](mailto:chama@cndh.org.ma) et à [s.elidrisi@cndh.org.ma](mailto:s.elidrisi@cndh.org.ma), et ce, d'ici le **lundi 13 juillet 2015 au plus tard**.*

#### **1. Contexte**

Cette action s'inscrit dans le cadre du plan d'action conjoint UNICEF - CNDH 2015-2016 dont l'objectif majeur consiste à renforcer la mise en œuvre et le suivi des droits de l'enfant, à travers le renforcement des capacités et l'accompagnement en terme d'expertise, la réflexion et le débat autour de la promotion et la protection des droits de l'enfant. Ce plan d'action vise également à accélérer le processus de la mise en place du mécanisme de recours et de reporting indépendant sur les violations des droits de l'enfant.

Le Comité des Droits de l'Enfant dans ses recommandations au Maroc, suite à l'examen du rapport périodique du suivi de la mise en œuvre de la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant et ses protocoles facultatifs, a encouragé le Maroc à renforcer son cadre de coopération avec les organisations qui s'occupent des enfants lors de l'élaboration, de l'application et d'évaluation des décisions et projets en faveur des enfants, comme le prévoit le paragraphe 3 de l'article 12 de la

Constitution, et de songer, à établir un cadre officiel de coopération avec les organisations de la société civile. Le Comité recommande en outre, « que tout en renforçant sa propre capacité de répondre aux besoins de protection des enfants, le Maroc doit faire en sorte que les organisations de la société civile, qui jouent un rôle important en la matière, continuent de bénéficier d'un soutien public qui leur permet de mener une action cohérente et durable en faveur des enfants ».

En ce qui concerne le monitoring des droits de l'enfant, le rôle des associations chargées de la promotion et la protection des droits l'Homme en général et des droits des enfants en particulier, se situe dans les domaines ayant pour but d'ériger des normes, de faire respecter les principes, d'éduquer, de promouvoir, de réformer les lois, de surveiller les situations et de travailler au cas par cas, pour apporter une assistance multidisciplinaires aux enfants en situation difficile grâce à des services d'aide et de réintégration.

Pour le CNDH, la société civile constitue une composante majeure du dispositif de protection des droits de l'enfant Maroc. Les organisations de la société civile jouent un rôle prépondérant dans la protection et la promotion des droits de l'enfant au Maroc. Cependant, il existe de grandes disparités entre ces organisations dont les compétences opérationnelles restent peu connues, peu évaluées et insuffisamment valorisées. Cela rend parfois difficile le positionnement de ces organisations comme acteur incontournable et légitime dans la conception et la mise en œuvre de politiques publiques nationales relatives à l'enfance.

Le CNDH voudrait consolider des capacité promouvoir des bonnes pratiques en matière de participation et l'implication des associations dans le suivi des droits des enfants et des politiques publiques en matière de l'enfance. Les actions de renforcement de capacités et de consolidations des meilleures pratiques, permettraient de soutenir le processus de suivi de la mise en œuvre e des droits de l'enfant , de prévenir toutes les formes de violation auxquelles ils sont confrontés et de contribuer d'une manière significative au processus de mise en place des mécanismes nationaux en matière de recours et de reporting indépendant.

## **2. Objectifs de la consultation**

L'objectif principal de la consultation consiste à élaborer une cartographie, aussi exhaustive que possible des acteurs associatifs intervenant dans le domaine de la protection et la promotion des droits de l'enfant et d'analyser leurs rôles et capacité, en vue de fournir des informations opérationnelles et décisionnelles sur ces organisations, et de soutenir le processus de l'élaboration d'un programme de renforcement de capacités.

Il s'agira plus précisément d'élaborer une cartographie analytique des associations en vue de contribuer à la création des liens étroits entre les acteurs intervenant dans le domaine de la protection des droits de l'enfant et de comprendre l'ampleur de l'action associative dans le domaine de la protection des droits de l'enfant. Aussi, cette consultation devra permettre de cerner les articulations entre les acteurs associatifs et les acteurs institutionnels et de décrire et d'analyser les formes de coordination et d'articulation entre les associations elles même.

Sur la base d'une telle cartographie, les besoins en matière de formation et de renforcement des capacités des associations seront identifiés

Objectifs opérationnels. La consultation vise à : (i) améliorer la connaissance disponible sur les acteurs associatifs agissant dans le domaine de l'enfance au Maroc ; (ii) analyser les capacités existantes ( Motivation et engagement, autorité/redevabilité, Accès aux ressources, capacité de prise de décision rationnelle et d'apprentissage , et Capacité de communication) ; (iii) identifier les écarts de capacités de ces organisations en prévision de leur participation dans le suivi et le monitoring des droits de l'enfant ; iv) identifier dans une approche participative les besoins en matière de formation à travers un diagnostic complet de la question de protection et de monitoring v) engager une analyse des rôles et des capacités en vue d'identifier les facteurs et les contraintes qui limitent l'impact du travail des ONG sur les enfants.

Résultats attendus. Le CNDH et ses partenaires disposent d'une cartographie et d'une analyse globale des associations impliquées dans la promotion, la protection et le monitoring des droits des enfants au Maroc et des recommandations, élaborées d'une manière participative, avec la contribution active des associations.

#### Output.

- Elaborer un document d'analyse sur les associations agissant dans le domaine des droits de l'enfant au Maroc ;
- Identifier les thèmes et les domaines d'intervention de ces associations ;
- Recueillir des données se rapportant à l'impact des actions des associations sur l'enfant ;
- Fournir des informations sur les outils de travail de ces associations ;
- Fournir des informations sur le besoin en formation et en renforcement des capacités de ces associations.
- Fournir des informations sur la coordination entre les associations et les acteurs institutionnels d'une part et d'autre part la coordination intra-associatif.

### **3. Méthodologie préconisée**

La méthodologie de l'élaboration de la cartographie se veut participative et associera des enquêtes de terrain, des entretiens avec les instances décisionnelles des ONG, des focus groups, une évaluation d'actions engagées par des organisations dans le domaine de l'enfance, une revue documentaire, et toute autre démarche nécessaire, identifiée en discussion en étroite concertation avec le CNDH.

La méthode générale pour conduire cette consultation porte sur:

- La revue documentaire des données disponibles sur les ONG ;
- Les Interviews semi-directives et les focus groups avec les parties prenantes et les enfants bénéficiaires ;
- Les interviews avec les principaux informateurs;
- Les visites de terrain (avec une représentativité régionale) ;
- La compilation, le traitement et l'analyse de données.

Une méthodologie plus détaillée ainsi qu'un plan de travail spécifique devront être présentés par le consultant.

#### **4. Mission attendue des consultants**

La/le consultant(e), ou bien la société d'expertise devra :

1. Présenter au CNDH une note conceptuelle décrivant la méthodologie et son trame, une liste indicative d'entretiens à mener, les modèles pour chaque technique d'enquête qualitative choisie (interview, focus group, etc.) et le plan de travail ;
2. Organiser et réaliser des interviews avec un groupe représentatif sur la base de l'appartenance géographique (les interviews porteront sur les problèmes et les besoins en relation avec la thématique de l'enfance) ;
3. Organiser et réaliser des focus groups avec des représentants des ONG pour élaborer des suggestions d'intervention qui pourraient améliorer le dispositif de protection au Maroc.
4. Elaborer et proposer au CNDH le sommaire et la structure de la cartographie en français pour validation ;
5. Finaliser la cartographie et le document d'analyse qui devront être validés par le CNDH ;
6. Coopérer et se coordonner avec le CNDH et apporter toute modification nécessaire aux activités prévues à la demande du CNDH.
7. procéder à un recensement de base de toutes les ONG potentiellement engagées dans la protection et le monitoring des droits de l'enfant et les soumettre à une enquête capacités ;
8. organiser une réunion de validation de la cartographie par le CNDH et l'UNICEF
9. Proposer des thèmes de formation à l'intention des ONG dans le domaine de la protection et de monitoring.

#### **5. Livrables**

- 1) Une note conceptuelle de l'élaboration de la cartographie décrivant la méthodologie du travail ainsi que des fiches techniques des ONG à enquêter et une liste indicative d'entretiens à mener, les modèles pour chaque technique d'enquête qualitative choisie (interview, focus group, world-café...) et le plan de travail ;
- 2) Une cartographie préliminaire avec le sommaire et la structure de l'étude d'analyse en français pour validation du CNDH. Le rapport préliminaire présentera aussi une liste des personnes qui ont participé aux consultations (avec noms, adresse du courrier électronique et numéro de téléphone). Il faut noter que si les personnes consultées préfèrent rester dans l'anonymat, le/la consultant/e devra impérativement respecter ce souhait ;
- 3) La version finale de la cartographie avec les annexes rédigée en français et tenant compte des commentaires du CNDH.

#### **6. Profils recherchés**

**Le/la consultant(e) ou société de conseil/ expertise**

**Si consultant (e) :**

- Etre détenteur/détentrice d'un diplôme supérieur en sciences sociales, sciences politiques, droit, économie ou équivalent, de niveau Master ou Doctorat ;
- Expérience confirmée dans l'élaboration de cartographie basée sur la méthodologie qualitative et/ou dans la réalisation d'études d'évaluation des besoins basée sur une approche participative ;
- Connaissance du domaine des droits de l'enfant dans le contexte marocain, des organisations impliquées dans la promotion et la protection des droits de l'enfant au Maroc ;
- Capacité de synthèse, d'analyse et d'évaluation des données et conduite préalable d'enquêtes qualitatives et quantitatives ;
- Disponibilité à effectuer des entretiens de terrain dans différentes régions pour collecter les informations nécessaires ;
- Parfaite maîtrise de la langue française et de la langue arabe.

**Si société de conseil/ expertise :**

- expérience avérée et solide dans le domaine de conseil, des références et attestations seront demandés ;
- Expérience confirmée dans l'élaboration de cartographies et/ou dans la réalisation d'études d'évaluation des besoins basées sur une approche participative ;
- Expérience confirmée dans le domaine des droits de l'enfant dans le contexte marocain, des organisations impliquées dans la promotion et la protection des droits de l'enfant au Maroc ;
- Grande capacité à livrer les résultats attendus en respectant la qualité requise et les dates limites.

**7. Critères de sélection :**

Les propositions seront évaluées sur la base de critères techniques et financiers:

a) Critères Techniques (70%)

Seront basés sur les termes de référence et se référeront à la proposition technique soumise par le consultant national ou la société de conseil. L'expérience et la capacité technique du consultant compteront pour 70% et leur évaluation sera basée sur les éléments ci-dessous: • La méthodologie proposée pour la conduite de l'intervention, • Le calendrier proposé, • L'expérience générale et spécifique du bureau d'étude, • Le profil du consultant proposé et son expérience générale et spécifique, • L'expérience du soumissionnaire au Maroc.

b) Critères Financiers (30%)

L'offre financière représentera 30% pour l'évaluation de la proposition. Le moins disant parmi les soumissionnaires qualifiés aura le maximum des points et la note des autres sera calculée suivant le rapport: (Proposition du moins disant/Proposition du soumissionnaire)\*note maximale=note du bureau.

## Durée de la consultation et chronogramme indicatif

Quatre mois : août-novembre 2015.

Le processus sera lancé au mois d'août avec la validation des termes de référence. La version finale de la cartographie devra être disponible au plus tard la dernière semaine de novembre 2015. Le calendrier devra, de ce fait, être rigoureusement suivi afin d'en respecter les échéances.

ACTIVITÉS	Août				Septembre				Octobre				Novembre			
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16
Plan de travail de consultant (compréhension de mission)																
Revue de la littérature sur les ONG, collecte de données sur le terrain																
Entretiens, focus groupes et rencontres avec les informateurs clés																
Analyses																
Synthèse des informations et production d'un draft 0 de la cartographie																
Revue CNDH/UNICEF du draft 0																
Production draft 1 et soumission au Comité de Pilotage pour revue																
Présentation et discussion du draft 1 (atelier technique avec Comité Pilotage)																
Intégration des commentaires et production draft 2																
Editing de la version finale (mise en page, cartes, etc.)																
Validation de la version finale au cours d'une réunion																

1. A la fin de la première semaine de consultation (semaine du 3 au 7 août 2015), le contractant devra soumettre au CNDH pour approbation une note méthodologique mise à jour et détaillant le calendrier d'exécution.
2. A la fin du deuxième mois de la consultation, le contractant devra soumettre pour validation un rapport préliminaire résultant de la revue documentaire, de l'analyse de la littérature disponible et de l'analyse des données disponibles. Cette analyse donnera les axes principaux pour l'élaboration de la cartographie. Ce rapport préliminaire sera présenté au cours d'une réunion du comité de pilotage (semaine de 21 au 25 septembre 2015).
3. La cartographie analytique doit être produite, identifiant les acteurs associatifs majeurs et leurs capacités. Il faut aussi identifier les domaines et les modalités d'intervention, les projets et les actions les plus importants qui peuvent être soutenus par le CNDH ;
4. Une cartographie et un rapport final de l'analyse mise à jour de la situation des ONG validé, à remettre avant le 25 novembre 2015.

Date limite de soumission du RFP : **lundi 13 juillet 2015 à 16:00** (heure de Rabat).